

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 juin 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Six (6) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'intervention de la Ville pour l'enlèvement de poteaux de téléphone créosotés sur la propriété sise au 153, rang Sainte-Marie Ouest.
 - Demande d'information sur les possibilités de payer comptant les taxes imposées par le règlement décrétant des travaux d'infrastructures dans le secteur Pointe-Meloche.
 - Demande de suivi sur la possibilité d'installer des tuyaux de canalisation dans les fossés qui sont aménagés dans le secteur Pointe-Meloche.
 - Demande de suivi d'information sur le début des travaux de construction d'un nouveau solarium qui devait être aménagé vers le début du printemps 2010, sur la rue du Chaland, dans le secteur Pointe-Meloche.
 - Demande d'information sur les méthodes de construction utilisées par les entrepreneurs dans le secteur Pointe-Meloche pour les travaux d'infrastructures qui sont présentement en cours.
 - Demande d'explication sur l'implantation d'îlots sur le boulevard Bord-de-l'Eau pour ralentir la circulation, alors que ces travaux ne sont pas autorisés dans le règlement décrétant des travaux d'infrastructures dans le secteur Pointe-Meloche et l'utilisation erronée de plans pour leur réalisation par la firme d'ingénieurs mandatée pour leur exécution.
 - Demande de visite des lieux des travaux d'infrastructures exécutés actuellement dans le secteur Pointe-Meloche, adressée au maire et au conseiller responsable de ce secteur.
 - Demande d'intervention de la Ville pour s'assurer que tous les travaux effectués sur le terrain sis au 153, rang Sainte-Marie Ouest sont conformes.
 - Demande d'évaluation de la qualité de l'eau pour les travaux qui seront effectués sur la propriété sise au 153, rang Sainte-Marie Ouest, avant, pendant et après leur exécution.
-

2010-06-305 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 juin 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2010 modifié par le remplacement du point 16.1 intitulé « Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes dans diverses rues » par le suivant : « 16.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts, du Ruisseau et du Ponceau » , à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2010**
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Acceptation de la retraite de monsieur Alcide Latour au poste de directeur général de l'organisme Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc.
 - 5.2 Acceptation du dépôt des états financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.3 Bail avec CSX Transportation inc. pour la location du stationnement temporaire dans le secteur du palais de justice
 - 5.4 Contribution financière dans le cadre du projet d'étude sur l'herbe à poux
 - 5.5 Vente de lots situés rue Alexandre à l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec
 - 5.6 Vente d'une partie du lot 1728-3 sis boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron à Gestion Valtech inc.
6. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 Acceptation de la démission de monsieur Luc Côté au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.2 Fin d'emploi et annulation de la nomination de monsieur Kenny Bruton au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
 - 6.3 Nomination au poste de technicienne en documentation - unité bibliothèque au Service récréatif et communautaire
 - 6.4 Rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi
 - 6.5 Ratification d'embauche et de départ pour le mois de mai 2010
7. **SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2010-02-091
8. **SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 8.1 Affectation de surplus 2009 pour combler le déficit du secteur Saint-Timothée
 - 8.2 Affectation des surplus budgétaires 2009
 - 8.3 Approbation de la liste de comptes numéro 140 totalisant 5 950 949,50 \$ et de la liste des chèques annulés numéro 19
 - 8.4 Comptabilisation du déficit de la caisse de retraite des employés de la municipalité

- 8.5 Dépôt des états financiers 2009
- 8.6 Dépôt du rapport budgétaire au 7 juin 2010
- 8.7 Refinancement de l'emprunt de Valspec inc.

9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisation à monsieur Marc-André Dubois-Rodrigue pour un tournage Web télé-fiction
- 9.2 Contrat de location avec La Belle Patate pour l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 9.3 Convention concernant la construction, la rénovation et le financement de terrains sportifs naturels sur la propriété de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
- 9.4 Convention d'utilisation pour les équipements sportifs sur la propriété de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
- 9.5 Diverses autorisations à l'organisme Les Régates de Valleyfield inc. pour la tenue de leurs activités
- 9.6 Diverses autorisations à la Garderie Porculus pour la tenue d'une fête d'enfants
- 9.7 Diverses autorisations à la Société du Vieux Canal de Beauharnois pour l'opération d'un bar-terrasse sur la promenade piétonnière le long de l'Ancien canal de Beauharnois
- 9.8 Diverses autorisations au Regroupement des marchands du centre-ville dans le cadre de leur vente-trottoir
- 9.9 Protocole d'entente avec la Société du vieux Canal pour la restauration du pont Jean-de-Lalande
- 9.10 Protocole d'entente avec les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du suivi des travaux de restauration de l'aréna Salaberry

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 10.1 Acquisition de servitudes dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur du pôle commercial Mgr-Langlois
- 10.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation de la station de pompage Saint-Jude et de remplacement de sa conduite de refoulement
- 10.3 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage Landry et Alphonse-Desjardins
- 10.4 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage Larocque et P2-Des Pionniers et de construction d'une chambre de purgeur d'air
- 10.5 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage Sainte-Marie et Pie-XII
- 10.6 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage Trudeau et Victoria
- 10.7 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la conception finale, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes dans diverses rues

11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 158, rue Nicholson afin d'autoriser l'agrandissement de l'aréna Salaberry et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 400, boulevard Bord-de-l'Eau afin d'autoriser la réduction de la marge arrière et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 6800, boulevard Hébert afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment et réponse à cette demande
- 11.4 Réponse à la demande pour l'installation d'une clôture et le remplacement d'un cabanon pour la propriété située au 407, boulevard du Havre en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.5 Réponse à la demande pour la construction d'un garage détaché, la coupe d'arbres et l'agrandissement du stationnement du bâtiment situé au 141, rue Saint-Jean-Baptiste en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 11.6 Réponse à la demande pour le changement d'apparence de certains éléments du bâtiment situé au 32, rue Sainte-Cécile en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.7 Réponse à la demande pour le changement d'apparence de la terrasse du bâtiment situé au 209, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.8 Réponse à la demande pour le remplacement de fenêtres du bâtiment situé au 55, rue Sainte-Claire en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.9 Réponse à la demande pour le remplacement de fenêtres et portes du bâtiment situé au 19, rue Stevenson en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.10 Réponse à la demande pour le remplacement de fenêtres et portes et pour certaines réparations au revêtement du bâtiment situé au 106, rue Sainte-Cécile en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.11 Réponse à la demande pour le remplacement de l'enseigne au mur de la façade du bâtiment situé au 215, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.12 Réponse à la demande pour le remplacement de la totalité de la coquille extérieure du bâtiment situé au 295, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 11.13 Réponse à une demande de recevabilité d'un plan d'aménagement d'ensemble et de modification réglementaire pour le projet de la Place Carrière
- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 12.1 Protocole d'entente avec les Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et la surveillance du site des dépôts de résidus domestiques dangereux et de matériaux secs
- 13. APPELS D'OFFRES**
- 13.1 Appel d'offres 2010-07 : entretien et réparations électriques
 - 13.2 Appel d'offres 2010-15 : services professionnels d'ingénierie pour des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron
 - 13.3 Appel d'offres 2010-18 : fourniture de pierre concassée
- 14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
- 14.1 Invitation à soumissionner 2010-ENV-11 : reconstruction de trottoirs et bordures de béton pour l'année 2010
 - 14.2 Invitation à soumissionner 2010-ING-20 : remplacement du système hydraulique au poste de pompage Victoria
- 15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 15.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 058-11 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité
 - 15.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 182-01 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement
- 16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 16.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts, du Ruisseau et du Ponceau
 - 16.2 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'une nouvelle conduite de refoulement au poste de pompage P2-Des Pionniers
 - 16.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 197
- 17. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- 17.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 150-05 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
 - 17.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 153-01 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2010-06-306 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2010

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 10 juin 2010;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2010-06-307 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MONSIEUR ALCIDE LATOUR AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISME LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD INC.

CONSIDÉRANT la retraite de M. Alcide Latour, directeur général de l'organisme Les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc., en vigueur depuis le 1^{er} juin 2010;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la retraite de M. Alcide Latour au poste de directeur général de l'organisme Les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, celle-ci étant effective depuis le 1^{er} juin 2010;

QUE la Ville autorise, exceptionnellement, le paiement à M. Latour d'une allocation de départ à la retraite équivalant à douze (12) semaines de salaire, et ce, en compensation du dernier changement d'affectation et des contraintes s'y rapportant;

QUE le versement de l'allocation de départ à la retraite soit fait en fonction de ce que permettent les dispositions prévues aux lois fiscales;

QUE le conseil municipal remercie M. Latour pour ses loyaux services.

ADOPTÉ

2010-06-308 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'accepter le dépôt des états financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte le dépôt des états financiers 2009 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield tels que présentés;

QU'un montant de 685 \$ soit versé à l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour compléter l'année 2009;

QU'un montant de 120 313 \$ représentant les revenus associés aux corrections d'écriture dudit organisme soit déposé dans le code 13-190-04-999.

ADOPTÉ

2010-06-309 BAIL AVEC CSX TRANSPORTATION INC. POUR LA LOCATION DU STATIONNEMENT TEMPORAIRE DANS LE SECTEUR DU PALAIS DE JUSTICE

VU le dépôt devant ce conseil d'une offre de bail à intervenir entre la compagnie CSX Transportation inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la location d'un terrain servant au stationnement temporaire dans le secteur du palais de justice;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature de ladite offre de bail de location;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre de bail présentée par CSX Transportation inc. pour la location des lots 956 et 146-216 et d'une partie des lots 1098 et 146-232 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, soit un terrain d'une superficie approximative de 88 688 pieds carrés, pour un montant mensuel de 3 000 \$ en dollars américains, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location précité ainsi que toute entente à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-310 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉTUDE SUR L'HERBE À POUX

ATTENDU QU'en début d'année 2006, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a été sollicitée pour participer conjointement avec la Table québécoise sur l'herbe à poux dans le cadre d'un projet de démonstration de l'efficacité de l'intervention concertée

sur l'herbe à poux pour l'amélioration de la qualité de vie des campivallensiens allergiques;

ATTENDU QU'à la suite de changements administratifs et départs de personnel cadre, la municipalité a délégué plusieurs responsabilités municipales à l'organisme Crivert inc. qui est maintenant un grand partenaire municipal;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics de procéder au versement d'une aide financière à cet organisme dans le cadre de ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le versement d'une aide financière de 30 000 \$ à l'organisme Crivert inc., dont la contribution municipale représente un montant de 15 000 \$ et la contribution de la Direction de la santé publique de la Montérégie, un montant de 15 000 \$ versé à la Ville dès l'adoption de la présente résolution, dans le cadre du projet de démonstration de l'efficacité de l'intervention concertée sur l'herbe à poux pour l'amélioration de la qualité de vie des campivallensiens allergiques et ainsi aider tous les intervenants à œuvrer au comité de mobilisation communautaire.

ADOPTÉ

**2010-06-311 VENTE DE LOTS SITUÉS RUE ALEXANDRE À L'ASSOCIATION PROVINCIALE
DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC**

VU le dépôt devant ce conseil d'une promesse d'achat du lot 3 594 678 et d'une partie du lot 3 594 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, formulée par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, lots situés dans le secteur de la rue Alexandre;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la vente desdits lots;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la promesse d'achat soumise par l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec – Région du Suroît inc. (APCHQ) et convienne de lui vendre le lot 3 594 678 et une partie du lot 3 594 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie approximative respective de 1828,8 et 240 mètres carrés, lots situés dans le secteur de la rue Alexandre, pour un montant de 1 \$, selon les conditions inscrites dans ladite promesse d'achat;

QUE le conseil municipal mandate M. Michel Caza de la firme d'arpenteurs-géomètres Caza Lemieux pour réaliser les opérations cadastrales nécessaires;

QUE les frais reliés à cette transaction soient assumés par l'APCHQ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat précitée ainsi que tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, et soulignant les obligations inscrites dans ladite promesse d'achat.

ADOPTÉ

2010-06-312 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 1728-3 SIS BOULEVARD DES ÉRABLES DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À GESTION VALTECH INC.

VU le dépôt devant ce conseil d'une offre d'achat formulée par la compagnie Gestion Valtech inc. relative à l'acquisition d'une partie du lot 1728-3 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la vente dudit lot 1728-3;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre d'achat soumise par la compagnie Gestion Valtech inc. et convienne de lui vendre une partie du lot 1728-3 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard des Érables dans le parc industriel et portuaire Perron, d'une superficie approximative de 33 793 mètres carrés, pour un montant d'environ 109 127 \$, taxes en sus, selon les conditions inscrites dans ladite offre d'achat;

QUE le conseil municipal mandate M^e Gilles Marois, notaire, pour réaliser le contrat de vente et les actes de servitude nécessaires, le cas échéant;

QUE le conseil municipal mandate M. Michel Caza de la firme d'arpenteurs-géomètres Caza Lemieux pour réaliser les opérations cadastrales nécessaires;

QUE les frais reliés à cette transaction soient assumés par la compagnie Gestion Valtech inc.;

QUE le montant de la vente soit déposé dans le fonds de parc industriel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre d'achat précitée ainsi que tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, et soulignant les obligations inscrites dans ladite offre d'achat.

ADOPTÉ

2010-06-313 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR LUC CÔTÉ AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Luc Côté, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Luc Côté au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci étant effective depuis le 21 mai 2010;

QUE le conseil municipal remercie M. Côté pour ses années de service à la Ville.

ADOPTÉ

2010-06-314 FIN D'EMPLOI ET ANNULATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR KENNY BRUTON AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 2010-04-170 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 avril 2010 relative à la nomination de M. Kenny Bruton à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE M. Bruton a informé le directeur du Service de sécurité incendie, M. Michel Ménard, qu'il déclinait l'offre d'emploi à titre de pompier à temps partiel;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prenne acte de la décision de M. Kenny Bruton de déclinier l'offre d'emploi à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

QUE la présente résolution annule la nomination de M. Kenny Bruton à titre d'employé de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-06-315 NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION - UNITÉ BIBLIOTHÈQUE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une technicienne en documentation – unité bibliothèque au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Guylaine Marcoux au poste de technicienne en documentation – unité bibliothèque au Service récréatif et communautaire;

QUE la date d'affectation de M^{me} Marcoux à ce poste soit déterminée en fonction des besoins des services concernés;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Marcoux soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-06-316 RAPPORT D'IMPLANTATION DU PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

ATTENDU QUE dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse estime que la représentation des personnes faisant partie du groupe des femmes, des minorités visibles et des minorités ethniques était, en 2004, non

conforme à la représentation des personnes compétentes dans la zone de recrutement applicable;

ATTENDU QUE la Commission avait avisé la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qu'elle était tenue d'élaborer un programme d'accès à l'égalité en emploi pour le groupe des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des minorités ethniques;

ATTENDU QUE ce programme a été soumis à la Commission en septembre 2004;

CONSIDÉRANT les rapports préparés par le Service des ressources humaines, soit la mise à jour des effectifs, les mesures et résultats et le questionnaire « Analyse du programme »;

ATTENDU QUE la Ville doit déposer à la Commission un rapport d'implantation afin que cette dernière puisse vérifier si les mesures de redressement identifiées ont été appliquées et revoir l'analyse des effectifs pour déterminer s'il y a sous-représentation des personnes issues des quatre groupes visés;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Service des ressources humaines à transmettre à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le rapport d'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi de la municipalité;

QUE le conseil municipal réitère son engagement à poursuivre l'implantation des mesures du programme et à atteindre les objectifs de représentation des personnes issues des groupes visés, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques.

ADOPTÉ

2010-06-317 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE MAI 2010

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mai 2010;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 7 juin 2010 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois de mai 2010.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2010-02-091

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2010-02-091 adoptée lors de la

séance ordinaire du 16 février 2010 intitulée « Contributions à divers organismes » afin d'y ajouter certains organismes qui avaient été omis et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2010-06-318 AFFECTATION DE SURPLUS 2009 POUR COMBLER LE DÉFICIT DU SECTEUR SAINT-TIMOTHÉE

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2009 démontrent un excédent de fonctionnement non affecté de 1 498 370 \$;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire affecter une partie de ce surplus afin de résorber le déficit de l'ancien secteur Saint-Timothée au montant de 22 930 \$;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'affecter ladite somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté afin de résorber ce déficit;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte la somme de 22 930 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de la nouvelle Ville afin de résorber le déficit de l'ancien secteur Saint-Timothée.

ADOPTÉ

2010-06-319 AFFECTATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES 2009

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2009 démontrent un surplus de 1 498 370 \$ pour les activités de fonctionnement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'une partie de ce surplus doit être affectée à des dépenses déjà engagées par la municipalité;

VU la recommandation du coordonnateur – unité dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'affectation de surplus des activités de fonctionnement au 31 décembre 2009;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield affecte un montant de 1 592 875 \$ pour les activités de fonctionnement mentionnées ci-après à même le surplus des activités de fonctionnement au 31 décembre 2009 :

- Affectation des dépenses engagées en 2009 et réalisées en 2010	711 930 \$
- Affectation au fonds de réfection des infrastructures	400 000 \$
- Affectation aux rénovations portuaires	280 945 \$
- Affectation aux budgets des quartiers pour des fins de parcs	200 000 \$

ADOPTÉ

2010-06-320 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 140 TOTALISANT 5 950 949,50 \$ ET DE LA LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 19

La liste des comptes numéro 140 et la liste des chèques annulés numéro 19 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 140 totalisant 5 950 949,50 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 19 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

2010-06-321 COMPTABILISATION DU DÉFICIT DE LA CAISSE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la caisse de retraite des employés de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield démontre un déficit actuariel suite aux mauvais rendements de l'année 2008;

CONSIDÉRANT les directives du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire contenues dans le document intitulé « Traitement comptable des avantages sociaux futurs » daté d'octobre 2007;

CONSIDÉRANT les prescriptions du chapitre SP 3250 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'utiliser la méthode du lissage des actifs combinée avec la méthode dite du couloir pour la comptabilisation des charges reliées à la caisse de retraite des employés municipaux;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'utilisation de la méthode du lissage des actifs combinée avec la méthode dite du couloir pour la comptabilisation des charges reliées à la caisse de retraite des employés municipaux, tel que décrit dans le rapport des actuaires daté du 31 mars 2010.

ADOPTÉ

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2009

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2009 sont déposés devant ce conseil.

ATTENDU QUE ce tournage ne prive pas les citoyens de l'utilisation de cet espace public;

ATTENDU QUE ce projet répond aux orientations de la politique culturelle de la municipalité;

ATTENDU QUE le rayonnement dont la municipalité peut bénéficier à long terme à des tournages de films met en valeur ses paysages;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le tournage d'une Web télé-fiction au parc Delpha-Sauvé par M. Marc-André Dubois-Rodrigue, le 17 juin 2010.

ADOPTÉ

2010-06-324 CONTRAT DE LOCATION AVEC LA BELLE PATATE POUR L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location à intervenir entre le restaurant La Belle Patate et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée;

ATTENDU QUE le concessionnaire détient une expertise en restauration puisqu'il exploite déjà un restaurant;

ATTENDU QUE ledit concessionnaire a exploité le restaurant du Parc régional une partie de l'été dernier et offre un service de qualité;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit contrat de location;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat par lequel la Ville de Salaberry-de-Valleyfield loue au concessionnaire La Belle Patate un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 1^{er} juin au 20 septembre 2010, pour la somme de 1 500 \$.

ADOPTÉ

2010-06-325 CONVENTION CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION ET LE FINANCEMENT DE TERRAINS SPORTIFS NATURELS SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands finance les travaux de rénovation et de construction des surfaces sportives naturelles des écoles de la Baie-Saint-François et Edgar-Hébert, pour un montant de 595 708 \$, subventionné à 50 % par les deux paliers de gouvernements fédéral et provincial;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield contribue aux travaux pour un montant maximal de 148 927 \$;

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSVT) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la construction, la rénovation et le financement de terrains sportifs naturels sur la propriété de la CSVT;

ATTENDU QUE la présente convention établit, pour les deux projets, les contributions et investissements faits par les différents partenaires, les modalités du financement ainsi que les clauses administratives qui s'y rattachent; ladite convention détermine le mode de gestion des infrastructures touchées, les responsabilités du gestionnaire ainsi que ses engagements;

ATTENDU QUE cette convention fait partie des exigences des instances gouvernementales pour l'octroi des subventions et l'autorisation du début des travaux de construction des deux projets;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite convention;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention relative à la construction, la rénovation et le financement de terrains sportifs naturels de l'école Baie-Saint-François et de l'école Edgar-Hébert à intervenir avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, pour une période de dix (10) ans, à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2020, le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'engagement de crédit de plus de cinq (5) ans, et dont le document est identifié sous le numéro R-2010-06-325, tel qu'approuvé par ce conseil;

QUE l'engagement de crédit en faveur de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands relatif à cette entente est d'un montant de 19 287 \$, pour une période de dix (10) ans.

ADOPTÉ

2010-06-326

CONVENTION D'UTILISATION POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et la Cité des Arts et des Sports inc. désirent unir leurs efforts et mettre en commun leurs ressources afin de permettre aux étudiants et aux citoyens de la municipalité de bénéficier d'infrastructures sportives et de loisir modernes;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands convient de permettre l'utilisation des surfaces sportives des écoles de la Baie-Saint-François (2) et Edgar-Hébert (1) à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et accepte de céder la gestion de ces terrains à la Cité des Arts et des Sports;

ATTENDU QUE la Cité des Arts et des Sports accepte la gestion de l'ensemble des opérations des surfaces sportives naturelles des écoles de la Baie-Saint-François et Edgar-Hébert;

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre la Cité des Arts et des Sports, la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'utilisation d'équipements sportifs décrits dans la convention concernant la construction, la rénovation et le financement de terrains sportifs naturels sur la propriété de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la présente convention établit les contributions des différents partenaires, les modalités du financement des opérations ainsi que les clauses administratives qui s'y rattachent; ladite convention détermine le mode de gestion des infrastructures touchées, les responsabilités du gestionnaire ainsi que ses engagements;

ATTENDU QUE la présente convention fait partie des exigences des instances gouvernementales pour l'octroi des subventions et l'autorisation du début des travaux de construction des deux projets;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite convention;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention concernant l'utilisation d'équipements sportifs à intervenir avec la Cité des Arts et des Sports et la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, plus particulièrement pour l'établissement des contributions des différents partenaires, les modalités du financement des opérations ainsi que les clauses administratives qui s'y rattachent, pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2015.

ADOPTÉ

2010-06-327 DIVERSES AUTORISATIONS À L'ORGANISME LES RÉGATES DE VALLEYFIELD POUR LA TENUE DE LEURS ACTIVITÉS

ATTENDU QUE l'organisme Régates de Valleyfield tiendra sa 72^e édition, du 2 au 11 juillet 2010;

CONSIDÉRANT l'activité des régates de Valleyfield comme étant un événement majeur d'envergure internationale;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à diverses autorisations nécessaires dans le cadre de cette activité;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Régates de Valleyfield à tenir son activité des régates de Valleyfield du 2 au 11 juillet 2010, autorise la vente de billets d'admission, tout en exigeant que lesdits billets soient nécessaires pour accéder au site les 2, 3, 8, 9, 10 et 11 juillet 2010, statue sur la circulation, la fermeture de rues et le stationnement dans les rues de la municipalité et accorde les autorisations nécessaires à la tenue de cette activité, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville accorde l'autorité nécessaire aux préposés au stationnement afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu de l'article 7.21 du Règlement 995 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et à faire appliquer intégralement la présente.

ADOPTÉ

2010-06-328 DIVERSES AUTORISATIONS À LA GARDERIE PORCULUS POUR LA TENUE D'UNE FÊTE D'ENFANTS

VU la demande formulée par M^{me} Kathy Landry de la Garderie Porculus relative à la tenue d'une fête d'enfants, le 24 août 2010;

ATTENDU QUE l'école Sainte-Agnès est fermée à cette date;

ATTENDU QUE les employés de la Maison des Jeux pourront y avoir accès par le boulevard Mgr-Langlois;

ATTENDU QUE les citoyens habitant cette rue continuent d'avoir accès à leur propriété;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Garderie Porculus à utiliser et à fermer partiellement la rue Perreault sur une longueur de 75 pieds environ, face au 47 de la rue Perreault, dans le cadre d'une fête d'enfants qui se tiendra le 24 août 2010, de 9 h à 16 h, activité reportée au 25 août 2010 en cas de pluie.

ADOPTÉ

2010-06-329 DIVERSES AUTORISATIONS À LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL DE BEAUHARNOIS POUR L'OPÉRATION D'UN BAR-TERRASSE SUR LA PROMENADE PIÉTONNIÈRE LE LONG DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la Société du vieux Canal de Beauharnois à opérer un bar-terrasse situé sur la promenade piétonnière le long de l'ancien Canal de Beauharnois et de statuer sur les heures d'ouverture, pour l'été 2010;

VU les paragraphes 2 et 4 de la section II du Règlement 181 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les parcs et les places publiques;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Société du vieux Canal de Beauharnois à opérer son bar-terrasse sur la promenade piétonnière de la rue Victoria, le long de l'ancien canal de Beauharnois, pour la période du 1^{er} juin au 1^{er} novembre 2010 inclusivement, selon l'horaire suivant :

- dimanche, lundi, mardi, mercredi : 10 h à 23 h;
- jeudi, vendredi, samedi : 10 h à 1 h;

QUE la Ville autorise la Société du vieux Canal de Beauharnois à opérer son bar-terrasse de 8 h à 2 h seulement les 23, 24 et 26 juin 2010 et les 7, 8, 9, 10 et 11 juillet 2010;

QUE ledit organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2010-06-330 DIVERSES AUTORISATIONS AU REGROUPEMENT DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE DANS LE CADRE DE LEUR VENTE-TROTTOIR

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue d'une vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville qui se déroulera du 8 au 11 juillet 2010, selon les exigences mentionnées dans son rapport;

ATTENDU QUE ledit organisme s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité nécessaires à la tenue de cette activité;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'une vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville sur la rue Victoria, entre les 195 et 303, sur la rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile, sur la rue Victoria, entre les rues Nicholson et Bergevin, et sur une portion de trottoir ainsi que la première voie de circulation, entre la ruelle Wilson et la rue Académie, du 8 au 11 juillet 2010, dans le cadre des régates de Valleyfield, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire et approuvé par la Sûreté du Québec et le Service de sécurité incendie;

QUE la Ville autorise la fermeture complète de la rue Nicholson, entre les rues Victoria et Sainte-Cécile, et de la rue Victoria, de la rue Jacques-Cartier à la rue Bergevin.

ADOPTÉ

2010-06-331 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DU VIEUX CANAL POUR LA RESTAURATION DU PONT JEAN-DE-LALANDE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Société du vieux Canal de Beauharnois et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du pont Jean-de-Lalande;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec la Société du vieux Canal de Beauharnois relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre du projet de restauration et de mise en valeur du pont Jean-de-Lalande, pour une période de dix (10) ans, à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2020, le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'engagement de crédit de plus de cinq (5) ans, et dont le document est identifié sous le numéro R-2010-06-331, tel qu'approuvé par ce conseil;

QUE l'engagement de crédit en faveur de la Société du vieux Canal de Beauharnois relatif à cette entente est d'un montant de 97 193 \$, pour une période de dix (10) ans;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-06-332 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SUIVI DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ARÉNA SALABERRY

ATTENDU QUE le directeur général des Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield est à la retraite depuis le 1^{er} juin 2010;

ATTENDU QUE les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield débuteront des travaux majeurs de restauration de l'aréna Salaberry;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est un partenaire majeur financièrement auprès des Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield sont partenaires majeurs auprès de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield quant à leurs offres de différents services liés aux besoins de la population;

ATTENDU QU'il est important d'assurer un service de suivi en ce qui a trait aux travaux de restauration de l'aréna Salaberry;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre des travaux de restauration de l'aréna Salaberry;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Les Centres Sportifs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre des travaux de restauration de l'aréna Salaberry, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2010, au montant de contribution municipale de 35 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 35 000 \$ inscrit au rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-333 ACQUISITION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE SECTEUR DU PÔLE COMMERCIAL MGR-LANGLAIS

ATTENDU QUE, dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de voirie et de marquage, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement d'un carrefour giratoire et d'une piste cyclable pour le développement commercial du secteur de la rue Maden, du boulevard Mgr-Langlois, de la voie ferrée et de la rue Fabre, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield doit acquérir les servitudes nécessaires pour la mise en place et le maintien des infrastructures;

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'autoriser l'acquisition de ces servitudes;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'acquisition de servitudes, selon les renseignements mentionnés ci-après, pour la mise en place et le maintien des infrastructures dans le secteur de la rue Maden, du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Fabre :

Propriétaires	Lots concernés	Descriptions techniques
CAT	4 045 848	Minute 11347, Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre
Canadian Tire	4 027 971	Minute 11348, Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre
Propriétés Provigo ltée	4 030 613	Minute 11349, Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre
Tag Investments	4 030 615 4 039 834 4 039 835	Minute 11350, Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre
Calloway Real Estate	3 247 188	Minute 11350, Daniel Lacroix, arpenteur-géomètre
Société d'administration Quéval inc. (Havre Santé)	3 247 586	Minute 6794, Michel Caza, arpenteur-géomètre

QUE la Ville convienne de verser une compensation de 1 850 \$, taxes en sus, à la Société d'administration Quéval inc. (Havre Santé) afin de maintenir la conduite de drainage en place dans l'emprise du CN;

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente à intervenir devant M^e Claude Patenaude, notaire, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-334

APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MODERNISATION DE LA STATION DE POMPAGE SAINT-JUDE ET DE REMPLACEMENT DE SA CONDUITE DE REFOULEMENT

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels à ceux prévus au contrat octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour le remplacement du poste de pompage Saint-Jude et pour l'installation d'une nouvelle conduite de refoulement pour les eaux usées évacuées par ce poste dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2009-29 octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour des travaux de remplacement du poste de pompage Saint-Jude et pour l'installation d'une nouvelle conduite de refoulement pour les eaux usées évacuées par ce poste dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour un montant total de 31 131,97 \$, taxes comprises;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-335

APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE POMPAGE LANDRY ET ALPHONSE-DESJARDINS

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels à ceux prévus au contrat octroyé à l'entrepreneur Nordmec Construction inc. pour des travaux de corrections sur certains équipements mécaniques et électriques des postes de pompage Landry et Alphonse-Desjardins dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2009-30 octroyé à l'entrepreneur Nordmec Construction inc. pour des travaux de corrections sur certains équipements mécaniques et électriques des postes de pompage Landry et Alphonse-Desjardins dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour un montant total de 5 608,59 \$, taxes comprises;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-336 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE POMPAGE LAROCQUE ET P2-DES PIONNIERS ET DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE PURGEUR D'AIR

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels à ceux prévus au contrat octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour le remplacement des postes de pompage Larocque et P2-Des Pionniers dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2009-28 octroyé à l'entrepreneur Excavation Loiselle & Frères inc. pour des travaux de remplacement des postes de pompage Larocque et P2-Des Pionniers dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour un montant total de 68 832,02 \$, taxes comprises;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-337 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE POMPAGE SAINTE-MARIE ET PIE-XII

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels à ceux prévus au contrat octroyé à l'entrepreneur Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des postes de pompage Sainte-Marie et Pie-XII dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2009-26 octroyé à l'entrepreneur Nordmec Construction inc. pour des travaux de mise à niveau des postes de pompage Sainte-Marie et Pie-XII dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour un montant total de 14 944,01 \$, taxes comprises;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-338 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE POMPAGE TRUDEAU ET VICTORIA

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels à ceux prévus au contrat octroyé à l'entrepreneur Nordmec Construction inc. pour la mise à la norme des postes de pompage Victoria et Trudeau, lot 3, dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des travaux additionnels dans le cadre du contrat 2009-27 octroyé à l'entrepreneur Nordmec Construction inc. pour des travaux de mise à la norme des postes de pompage Victoria et Trudeau, lot 3, dans le cadre du projet de réhabilitation et de modernisation des stations de pompage, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour un montant total de 99 693,34 \$, taxes comprises;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-339 MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA CONCEPTION FINALE, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, DE BORDURE ET DE TRAVAUX CONNEXES DANS DIVERSES RUES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'octroi d'un mandat à une firme d'ingénieurs pour la conception finale, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts et du Ruisseau;

VU l'offre de service de la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts et du Ruisseau, pour un montant de 24 832,50 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 9 juin 2010;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce mandat soient imputés au règlement d'emprunt qui sera adopté dans le cadre desdits travaux.

ADOPTÉ

2010-06-340

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 158, RUE NICHOLSON AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA SALABERRY ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE les architectes Massicotte & Dignard ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 943 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'agrandissement de l'aréna Salaberry situé au 158, rue Nicholson;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0042 pour le lot 943 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 158, rue Nicholson, demande formulée par les architectes Massicotte & Dignard, pour l'agrandissement de l'aréna représentant 25 % de la superficie actuelle de plancher, alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet un agrandissement maximal de 15 % pour un bâtiment de cette superficie, et avec une marge latérale de 0,10 mètre du côté de la ruelle des Supporteurs, alors que l'article 6.2.2 dudit Règlement 150 exige une marge latérale minimale de 3 mètres dans la zone P-547 pour un bâtiment principal adjacent à une ruelle.

ADOPTÉ

2010-06-341

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 400, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE LA MARGE ARRIÈRE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Yves Lefebvre a formulé, pour et au nom du Restaurant Yves Lefebvre inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 3 593 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la réduction de la marge arrière du bâtiment situé au 400, boulevard Bord-de-l'Eau;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0037 pour le lot 3 593 284 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Beauharnois, sis au 400, boulevard Bord-de-l'Eau, demande formulée par M. Yves Lefebvre, pour et au nom du Restaurant Yves Lefebvre inc., pour la réduction de la marge arrière à 3,44 mètres pour l'agrandissement proposé, tel que présenté sur la minute 1660 préparée par M. Éric Coulombe, arpenteur-géomètre, en date du 28 avril 2010, alors que l'article 6.1 du Règlement 150 concernant le zonage exige une marge arrière de 7,5 mètres, à la condition d'utiliser une brique identique à celle déjà présente comme revêtement extérieur et de continuer la toiture existante afin de conserver les mêmes pentes;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-06-342

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 6800, BOULEVARD HÉBERT AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Cinthia Bourque a formulé, pour et au nom du Centre sur l'Autre Rive inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 603 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'agrandissement d'un bâtiment abritant un usage protégé par droit acquis situé au 6800, boulevard Hébert;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0035 pour le lot 603 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 6800, boulevard Hébert, demande formulée par M^{me} Cinthia Bourque, pour et au nom du Centre sur l'Autre Rive inc., pour l'agrandissement de l'usage dérogatoire, tel que présenté sur les plans préparés par les architectes Massicotte & Dignard, en date du 7 mai 2010, et l'élévation, en date du 8 janvier 2008, alors que l'article 16.1.3 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit une extension maximale de 25 % de la superficie de plancher brute.

ADOPTÉ

2010-06-343

RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE ET LE REMPLACEMENT D'UN CABANON POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 407, BOULEVARD DU HAVRE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 512 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Colette Pomerleau pour l'installation d'une clôture en cour arrière du bâtiment situé au 407, boulevard du Havre ainsi que pour le remplacement d'un cabanon;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0039 formulée pour le lot 3 247 512 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Colette Pomerleau, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'une clôture en cour arrière du bâtiment situé au 407, boulevard du Havre, ainsi que pour le remplacement d'un cabanon, aux conditions suivantes :

- les revêtements muraux et de toiture du cabanon doivent être de la même couleur que ceux retrouvés sur la maison;
- la clôture devrait être en mailles ajourées, sans lattes, ou pour plus d'intimité, en planches de bois peintes ou teintées.

ADOPTÉ

2010-06-344 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ, LA COUPE D'ARBRES ET L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 141, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 148-22 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Lucie Grenier et M. Roger Arpaia pour la construction d'un garage détaché dans la cour arrière du bâtiment situé au 141, rue Saint-Jean-Baptiste, ainsi que pour la coupe de trois arbres et l'agrandissement de l'espace pavé pour le stationnement;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0030 formulée pour le lot 148-22 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Lucie Grenier et M. Roger Arpaia, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'un garage détaché dans la cour arrière du bâtiment situé au 141, rue Saint-Jean-Baptiste, ainsi que pour la coupe de trois arbres et l'agrandissement de l'espace pavé pour le stationnement.

ADOPTÉ

2010-06-345 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE CHANGEMENT D'APPARENCE DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU BÂTIMENT SITUÉ AU 32, RUE SAINTE-CÉCILE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 74-2 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Jean Turmel pour le changement d'apparence de certains éléments du bâtiment, plus particulièrement afin de peindre l'extérieur du bâtiment situé au 32, rue Sainte-Cécile;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0032 formulée pour le lot 74-2 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Jean Turmel, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour repeindre les fenêtres, la vitrine, les portes, les auvents, le balcon, la corniche, les murs latéraux et arrière de maçonnerie du bâtiment situé au 32, rue Sainte-Cécile.

ADOPTÉ

2010-06-346 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE CHANGEMENT D'APPARENCE DE LA TERRASSE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 209, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 933 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Les immeubles Turmel pour le changement d'apparence de la terrasse au deuxième étage du bâtiment situé au 209, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0041 formulée pour le lot 933 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par Les immeubles Turmel, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour repeindre tous les éléments en bois du garde-corps ainsi que le plancher de la galerie de la terrasse au deuxième étage du bâtiment situé au 209, rue Victoria.

ADOPTÉ

2010-06-347 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES DU BÂTIMENT SITUÉ AU 55, RUE SAINTE-CLAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 55, rue Sainte-Claire est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par Sœur Gabrielle, pour et au nom des Pauvres Clarisses, pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment administratif situé en bordure du 55 de la rue Sainte-Claire;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0031 formulée pour le bâtiment situé au 55, rue Sainte-Claire, lot 3 593 889 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par Sœur Gabrielle, pour et au nom des Pauvres Clarisses, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment administratif situé en bordure de la rue Sainte-Claire.

ADOPTÉ

2010-06-348 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET PORTES DU BÂTIMENT SITUÉ AU 19, RUE STEVENSON EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Jesse Vaillancourt pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres ainsi que les deux portes d'entrée du bâtiment principal situé au 19, rue Stevenson;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0040 formulée pour le lot 3 247 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Jesse Vaillancourt, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de l'ensemble des fenêtres ainsi que des deux portes d'entrée du bâtiment principal situé au 19, rue Stevenson, à la condition d'installer des fenêtres à guillotine.

ADOPTÉ

2010-06-349 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES ET PORTES ET POUR CERTAINES RÉPARATIONS AU REVÊTEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 106, RUE SAINTE-CÉCILE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 96-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michael Memon pour le remplacement de toutes les fenêtres et des deux portes à l'arrière du bâtiment situé au 106, rue Sainte-Cécile, ainsi que pour effectuer des réparations mineures au revêtement dudit bâtiment;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0036 formulée pour le lot 96-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michael Memon, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de toutes les fenêtres et des deux portes à l'arrière du bâtiment situé au 106, rue Sainte-Cécile, ainsi que pour effectuer des réparations mineures au revêtement dudit bâtiment.

ADOPTÉ

2010-06-350 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE AU MUR DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 215, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 995 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par la compagnie L'enseigne Jacques Daoust inc. pour le remplacement de l'enseigne au mur de la façade du bâtiment situé au 215, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0044 formulée pour le lot 995 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par la compagnie L'enseigne Jacques Daoust inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de l'enseigne au mur de la façade du bâtiment situé au 215, rue Victoria, aux conditions suivantes :

- le matériau utilisé pour les lettres devrait être du bois teint ou peint;
- le lettrage devrait être centré sur le support de bois.

ADOPTÉ

2010-06-351 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOTALITÉ DE LA COUILLE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 295, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 1007 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Jean-Louis Crête pour le remplacement de la totalité de la coquille extérieure du bâtiment situé au 295, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous réserve du respect de certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Denis Laître, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0033 formulée pour le lot 1007 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Jean-Louis Crête, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de la totalité de la coquille extérieure du bâtiment situé au 295, rue Victoria, tel que présenté sur l'élévation couleur et les plans préparés par M. Michel Pintal, technologue en architecture, sauf pour l'enseigne au mur et à condition que les modifications suivantes soient apportées :

- remplacer le crépi d'acrylique du deuxième étage de la façade et sur le premier tiers des murs latéraux par la même brique que proposée sur le reste du bâtiment;
- modifier la couleur du crépi d'acrylique sur les portions restantes par une nouvelle teinte s'apparentant à la nouvelle brique;
- installer des meneaux verticaux dans les fenêtres afin de mieux s'harmoniser aux fenêtres dans ce secteur.

ADOPTÉ

2010-06-352 RÉPONSE À UNE DEMANDE DE RECEVABILITÉ D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE POUR LE PROJET DE LA PLACE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de modification du Règlement 150 concernant le zonage afin d'ajouter la catégorie d'usage c5b « Centre de distribution au détail de produits pétroliers ou de carburant » et de permettre les usages résidentiels de 3 à 12 logements formulée par M. Jean-François Carrière, pour et au nom de la

compagnie 2543-4564 Québec inc., dans le cadre du projet de développement de la Place Carrière situé dans le secteur de la rue des Érables et de l'autoroute 30;

CONSIDÉRANT la plus-value que le projet apportera au secteur;

ATTENDU QUE la construction de bâtiments de 3 et 4 étages constituera une barrière non négligeable pour les résidences unifamiliales du secteur par rapport à l'autoroute;

ATTENDU QUE les requérants finaliseront les études nécessaires à la réalisation complète du plan d'aménagement d'ensemble avant que la Ville modifie son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Ville doit modifier son plan d'urbanisme et identifier la zone C-652PAE comme prioritaire au développement afin que la réalisation du projet soit possible;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète, en vertu de l'article 2.2 du Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble, que la demande formulée par M. Jean-François Carrière, pour et au nom de la compagnie 2543-4564 Québec inc., pour l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) dans la zone C-652PAE, sur le lot 139-107 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, est recevable;

QUE le conseil municipal accepte la demande de modification du Règlement 150 concernant le zonage afin d'ajouter des usages résidentiels de trois (3) à douze (12) logements ainsi que les commerces de vente d'essence dans la zone C-652PAE.

ADOPTÉ

2010-06-353 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES PARTENAIRES POUR LA REVITALISATION DES ANCIENS QUARTIERS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF À LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU SITE DES DÉPÔTS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET DE MATÉRIAUX SECS

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour le versement d'une aide financière pour la gestion et la surveillance du site des dépôts de matériaux secs et de résidus domestiques dangereux;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield (PRAQ) relatif au versement d'une aide financière de 10 000 \$ dans le cadre de la gestion et la surveillance du site des dépôts de matériaux secs et de résidus domestiques dangereux, pour la période du 1^{er} mai au 6 novembre 2010;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-06-354 APPEL D'OFFRES 2010-07 : ENTRETIEN ET RÉPARATIONS ÉLECTRIQUES

À la suite de l'appel d'offres 2010-07 relatif aux travaux d'entretien et de réparations électriques, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Savoie M.D. inc.	258 596,63 \$
P.G. Électrique inc.	260 989,58 \$
Av-Tech inc.	294 222,23 \$
A. Lecompte et fils inc.	305 778,38 \$

VU la recommandation émise par le directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Savoie M.D. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Savoie M.D. inc. un contrat pour des travaux d'entretien et de réparations électriques des édifices municipaux et des équipements, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, avec deux années optionnelles additionnelles, soit du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2013, pour un montant total de 258 596,63 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-07.

ADOPTÉ

2010-06-355 APPEL D'OFFRES 2010-15 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

À la suite de l'appel d'offres 2010-15 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Comeau Experts-Conseils	518 295,13 \$
-------------------------	---------------

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour les relevés, les concepts préliminaires, les plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire

Perron, pour un montant de 518 295,13 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-15;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils à présenter, pour et au nom de la municipalité, les plans nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'à tout autre organisme gouvernemental, le cas échéant, dans le cadre des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron, pour autorisation;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de la firme Comeau Experts-Conseils, lorsque ceux-ci seront complétés;

QUE les honoraires professionnels reliés à ce contrat soient imputés au règlement d'emprunt qui sera adopté dans le cadre desdits travaux;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-06-356 APPEL D'OFFRES 2010-18 : FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

À la suite de l'appel d'offres 2010-18 relatif à la fourniture de pierre concassée, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Asphalte Trudeau ltée	179 177,77 \$
Sylvio Galipeau inc.	206 324,21 \$
Carrière Dolomite (1996) inc.	209 631,45 \$
Carrières Régionales, division Bauval	211 951,03 \$
La Compagnie Meloche inc.	212 838,23 \$

VU la recommandation émise par le directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Asphalte Trudeau ltée;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Asphalte Trudeau ltée un contrat pour la fourniture de pierre concassée, pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, pour un montant de 179 177,77 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-18.

ADOPTÉ

2010-06-357 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ENV-11 : RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET BORDURES DE BÉTON POUR L'ANNÉE 2010

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-11 relative à la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, pour l'année 2010, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Environnement Routier NRJ inc.	44 459,21 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	47 040,66 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Environnement Routier NRJ inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amessee,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, pour l'année 2010, pour un montant de 44 459,21 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-11.

ADOPTÉ

2010-06-358 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ING-20 : REMPLACEMENT DU SYSTÈME HYDRAULIQUE AU POSTE DE POMPAGE VICTORIA

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ING-20 relative au remplacement du système hydraulique au poste de pompage Victoria, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Kinecor inc.	26 525,60 \$
--------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Kinecor inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amessee,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Kinecor inc. un contrat pour le remplacement du système hydraulique au poste de pompage Victoria, pour un montant de 26 525,60 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ING-20.

ADOPTÉ

2010-06-359 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 058-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 058 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'une copie du Règlement 058-11 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 058-11 modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

ADOPTÉ

2010-06-360 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 182-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 182 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une copie du Règlement 182-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
 appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 182-01 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

ADOPTÉ

A-2010-06-013 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPALTAGE, DE BORDURE ET DE TRAVAUX CONNEXES DES RUES DES GRANDS-MÂTS, DU RUISSEAU ET DU PONCEAU

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts, du Ruisseau et du Ponceau.

A-2010-06-014 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CONDUITE DE REFOULEMENT AU POSTE DE POMPAGE P2-DES PIONNIERS

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de construction d'une nouvelle conduite de refoulement au poste de pompage P2-Des Pionniers.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 197

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de

la tenue du registre, le 2 juin 2010, pour le Règlement 197 décrétant des travaux de rénovation, de réfection et de réparation de divers édifices municipaux ainsi que de rénovation du terrain de soccer du parc Marquette ainsi qu'un emprunt de 1 586 800 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2010-06-361 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 150-05 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 150-05 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

2010-06-362 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 153-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QU'une copie du Règlement 153-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 153-01 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2010-06-363 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 52, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 15 juin 2010.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-02-091**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 15 JUIN 2010**

Article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) :

«Le greffier est autorisé à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.»

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction de la résolution 2010-02-091 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 février 2010 relative aux contributions accordées à divers organismes pour l'année 2010.

- Lors de la rédaction de la résolution initiale nous avons rédigé le texte de celle-ci à partir de la liste des organismes qui y étaient mentionnés le 4 février 2010. D'autre part, la liste initiale a été modifiée à deux reprises le 16 février 2010 à la demande de la secrétaire de la mairie afin d'y ajouter certains organismes qui avaient été omis dans la première liste et d'y effectuer des corrections. Le conseil municipal a donc pris sa décision sur la nouvelle liste soumise, mais la résolution n'a pas été modifiée en conséquence par le Service du greffe.

Le texte de la nouvelle résolution est joint en annexe au présent procès-verbal de correction.

Le directeur du Service du greffe
et greffier,

Alain Gagnon, MAP,OMA

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 16 FÉVRIER 2010, À 19 HEURES**

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Robert Savard.

2010-02-091 CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une contribution d'un montant maximal de 5 000 \$ aux organismes suivants, à savoir :

- Association de la Sclérose en plaques ;
- Café des deux pains ;
- Chambre de commerce de la région de Salaberry-de-Valleyfield ;
- Club de Curling ;
- Comité ZIP du Haut Saint-Laurent ;
- Diabète Suroît ;
- Ensemble, courons vers la guérison ;
- Ensemble, vainquons le cancer ;
- Fondation Canadian Tire ;
- Fondation des centres d'accueil du Haut-Saint-Laurent ;
- Fondation du centre hospitalier régional du Suroît ;
- Fondation pour la recherche sur les maladies infantiles – Domicilia ;
- Gala des gens d'affaires ;
- Grands Frères, Grandes Sœurs du Suroît ;
- Moisson Sud-Ouest ;
- Moulin de la source ;
- Omnium Jean-Luc Brassard ;
- Opération Enfant Soleil ;

- Organisation de Valleyfield des personnes atteintes de cancer (OVPAC) ;
- Prêt d'honneur (SSJB) ;
- Société Alzheimer du Suroît ;
- Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) ;
- Souper bénéfique des Jeux du Québec – hiver 2011 ;
- Souper de l'Évêque ;
- Tourisme Suroît.

ADOPTÉ